

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière Direction de la Gestion de Projets Immobiliers (DGPI)

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : **IMM-15390**

Descriptif : Rénovation du bâtiment temporaire de la cour de services du sud-Ouest (1094)

Date d'ouverture : 6 août 2020

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 26 juin 2020 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

La date limite pour prendre rendez-vous est le **15 juillet 2020 à 13h30**, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca. Les visites auront lieu : **du 6 au 10 juillet 2020 et du 13 au 17 juillet 2020 de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00**

Tous les visiteurs devront porter un demi-masque muni de filtres P100 ainsi que des lunettes à coque. Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de se procurer ces équipements, écrire à l'adresse suivante avant le 15 juillet 2020 : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 26 juin 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Journal de Montréal Autre à préciser* : _____
Système à deux enveloppes : oui _____ non

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019